

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 13 mai 2022**

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue mardi,
le 13 mai 2022 à 8h30 à la salle du Conseil

Sont présents :

Rémi Faucher	siège no. 1
Léo-Paul Thibault	siège no. 2
Yves Martin	siège no. 3
Marie Dubois	siège no. 4
Gilles Martin	siège no. 5
Lorraine Demers	siège no. 6

Monsieur le maire, Louis-Georges Simard, préside la séance.

Madame Julie Bédard est aussi présente comme secrétaire d’assemblée.

Tous les membres présents confirment avoir reçu l’avis de convocation
conformément à la Loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour.
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-08 intitulé :
Règlement 2022-08 abrogeant le règlement 2022-06 et décrétant
une dépense de 870 940 \$ pour un emprunt de 641 788 \$ pour le
prolongement du réseau d’aqueduc sur les chemins du Haut-de-la-
Rivière, du Fronteau et du Sud-de-la-Rivière.
4. Période questions.
5. Fermeture de l’assemblée.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 8h56

22-05-18 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Faucher et résolu à l’unanimité des membres
présents :

QUE madame Julie Bédard soit nommée secrétaire d’assemblée.

ADOPTÉ

2. Lecture et adoption de l’ordre du jour

22-05-19 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l’unanimité des
membres présents :

QUE l’ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 13 mai 2022**

**3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-08 intitulé :
Règlement 2022-08 abrogeant le règlement 2022-06 et décrétant une
dépense de 870 940 \$ pour un emprunt de 641 788 \$ pour le
prolongement du réseau d'aqueduc sur les chemins du Haut-de-la-Rivière,
du Fronteau et du Sud-de-la-Rivière.**

Monsieur Gilles Martin, conseiller, déclare son intérêt et se retire de la prise de décision de cette résolution.

2022-08

Il est, par la présente, donné par la conseillère madame Marie Dubois, que le règlement portant le numéro 2022-08 abrogeant le règlement 2022-06 et décrétant une dépense de 870 940 \$ pour un emprunt de 641 788 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur les chemins du Haut-de-la-Rivière, du Fronteau et du Sud-de-la-Rivière sera adopté lors d'une séance subséquente.

Les contribuables peuvent consulter pendant les heures d'ouverture le projet de règlement.

4. Période questions.

5. Levée de la séance

22-05-21

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 9 h 01

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Julie Bédard
Secrétaire d'assemblée